

TriSalève Annemasse-Agglo

REGLEMENT INTERIEUR – année 2020

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les droits et également les devoirs de tout adhérent au club. Prendre une licence au TriSalève ANNEMASSE-AGGLO c'est également s'engager à respecter certains principes fondamentaux qui sont le socle de l'esprit du club.

1/ Adhésion – licence

La finalité de l'inscription au club étant la compétition, seule cette licence sera délivrée (voir exception pour la partie natation au paragraphe 2 qui suit). La licence ne sera validée qu'après la fourniture de l'ensemble des documents nécessaires à son établissement : certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition, règlement de la cotisation demandée + **second règlement de 50 € pour les adultes uniquement, à usage de caution concernant l'épreuve organisée par le club (encaissé uniquement en cas d'absence d'aide dans l'organisation)**, règlement intérieur signé (par les parents pour les mineurs).

2/ Entraînements

a/ Natation

Les créneaux ont tous lieu pendant l'ouverture de la piscine au public, ce qui permet aux séances de se dérouler même en cas d'absence de coach, la sécurité étant assurée par les maîtres-nageurs du site. Un nombre minimum de membres est cependant obligatoire afin de pouvoir ouvrir les lignes (4 membres en 25 mètres) et chacun devra respecter les consignes données par le chef de bassin en cas d'affluence nombreuse par exemple. (Le nombre et la consistance des lignes sont négociés chaque année avec la direction de la piscine).

A ce jour, et afin d'éviter un embouteillage dans les lignes d'eau attribuées, seule la licence compétition délivrée par le club permet l'obtention du badge d'accès à Château Bleu.

Les demandes d'utilisation desdites lignes par des non-licenciés (membres d'autres clubs de triathlon mutés sur la région en cours d'année sportive, interdiction de compétition pour raison médicale à d'anciens membres par exemple) seront examinées au cas par cas par le comité directeur et devront rester l'exception.

La clef du local du club abritant notamment le matériel nécessaire au bon déroulement des séances ne peut être récupérée que par les coaches ou éducateurs diplômés du club et doit être rendue à l'accueil de la piscine après chaque séance. Le nom de la personne récupérant la clef est inscrit sur un registre tenu par le staff administratif de Château-Bleu.

En cas d'absence de coach, un paper-board est mis à disposition afin que la séance puisse être suivie par tous. Merci de respecter le déroulé de chaque séance afin que tout le monde réalise les mêmes exercices ; tout membre arrivant pendant la séance devra prendre celle-ci en cours de route.

Aucun comportement agressif ou irrespectueux envers les membres du club ainsi que l'ensemble du personnel de Château-Bleu ne sera toléré (agents de maintenance, administratifs et maîtres-nageurs). De tels agissements entraîneront sine-die la radiation du membre concerné.

Enfin le matériel mis à disposition devra être utilisé en bon père de famille et chacun contribuera à son rangement en fin de séance.

b/ Vélo et course-à-pied

Pour le respect de chacun, les horaires de début de séance devront être scrupuleusement respectés, tout membre arrivant en retard devant alors s'intégrer au groupe et prendre la séance en cours.

Chaque membre du club devra se présenter aux séances avec un matériel en parfait état de fonctionnement, le casque à vélo et vtt étant obligatoire. Chacun devra être autonome en cas de panne afin de ne pas pénaliser l'ensemble du groupe (kit de réparation, alimentation solide et liquide).

3/ Compétitions

Tout membre du club se doit de porter les couleurs du TriSalève ANNEMASSE-AGGLO, un réassort des trifonctions étant réalisé chaque début de saison afin de pouvoir répondre à la demande.

Concernant les tableurs d'inscriptions groupées (en individuel ou par équipe), mis à part cas de force majeure, tout membre du club ne se présentant pas au départ des courses concernées devra rembourser les éventuelles prises en charges des droits d'inscriptions par le club.

Comme pour les entraînements, le comportement sportif de chaque membre du club doit être irréprochable à quelque titre que ce soit et ne peut donc souffrir d'aucune exception (respect des règles de chaque épreuve, des arbitres, des membres de l'organisation des courses, des autres concurrents, de l'environnement etc ...).

4/ Epreuves organisées par le club

Chaque membre du TriSalève se doit de participer à l'organisation des courses et autres animations créées par le club (actuellement triathlon de MACHILLY qui permet de récolter depuis la première édition de 2013 environ 1/3 du budget de fonctionnement de notre association), un manquement répété et non justifié aux demandes de sollicitations par le comité d'organisation pourra entraîner un non-renouvellement de la licence pour la saison suivante après vote en comité directeur.

Un chèque de 50 € sera demandé à tous les adultes du club et ne sera encaissé qu'après vérification qu'aucune aide n'a été apportée par l'adhérent pour l'organisation concernée.

5/ Confidentialité et droits à l'image

Sauf contre-indication écrite non équivoque adressée au président du club, chaque membre autorise le comité directeur à mettre en place un fichier interne au club permettant d'accéder facilement aux coordonnées nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

De même, chaque membre autorise la diffusion des photographies prises à l'occasion des épreuves, entraînements et autres stages sur lesquelles il peut figurer, à défaut il devra en informer par écrit la direction du club.

Merci de renseigner les lignes suivantes :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de permis pour les majeurs (pour liste bénévole triathlon de MACHILLY) :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Lu et approuvé (signature de l'adhérent ou de son représentant légal pour les mineurs).